



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du mercredi 17 décembre 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. BORDAT

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Pierre LAMBOROT
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. François NOWOTNY
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. Michel FORQUET
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. Jean-François DODET	Mme Françoise TENENBAUM	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	Mme Anne DILLENSEGER	M. Nicolás BOURNY
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Christine DURNERIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Patrick CHAPUIS	Mme Nelly METGE	M. Philippe GUYARD
M. Michel JULIEN	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Gilles MATHEY
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Hélène ROY	M. Murat BAYAM
M. Jean-Paul HESSE	Mme Myriam BERNARD	M. Michel BACHELARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Philippe BELLEVILLE
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Norbert CHEVIGNY
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Christian PARIS
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE	
M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL	
M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER	

Membres absents :

M. Lucien BRENOT	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS
M. Michel ROTGER	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mlle Christine MARTIN pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mme Fadoua LALOUCHE pouvoir à M. Roland PONSAA
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Technopôle Agro Environnement - Demande de subvention à la Caisse des Dépôts

Le Grand Dijon, le Conseil régional de Bourgogne et le Conseil général de la Côte d'Or conjuguent leurs efforts pour voir émerger sur le site de Bretenière, un Technopôle dans le domaine de l'agro-environnement.

Positionné stratégiquement sur l'innovation en matière de biotechnologies pour l'agriculture à Haute Qualité Environnementale, ce pôle bénéficierait de l'excellence de la Recherche et de la Formation présente sur Dijon. Unique en France sur ces thématiques, il jouirait d'une forte légitimité nationale et internationale.

Ce projet s'inscrit par ailleurs, dans la dynamique du pôle de compétence agronomique labellisé récemment par le Ministère de l'Agriculture, et baptisé GIS AGRALE* regroupant l'INRA, l'Université de Bourgogne et l'ENESAD**.

Il s'articule étroitement avec le pôle de compétitivité bourguignon / franc-comtois VITAGORA Goût Nutrition Santé, dont il accueillera la plate-forme sols / végétal.

Ce projet est en phase avec les préoccupations actuelles et futures du monde agricole qui recherche des systèmes de production plus viables en recourant de plus en plus à l'innovation et au transfert de technologies vers le monde économique.

Pour ce faire, le Grand Dijon vient d'acquérir une partie du site INRA de Bretenière, qui sera à reconvertir pour y accueillir, des entreprises, des centres techniques et de formation, des unités de recherche et de développement, et des structures d'accompagnement et d'aides au transfert de technologies.

Par ailleurs, une étude du schéma directeur d'aménagement de ce Technopôle vient d'être confiée par le Grand Dijon, au Groupement PLC Demeter – SCP de Buhren & Associés ; cette étude doit fixer :

- un schéma d'aménagement phasable dans le temps en fonction du programme pluriannuel envisagé par l'étude de faisabilité ;

- l'opportunité technique et financière de conserver et de réhabiliter le bâti et les équipements existants.

Le montant de l'étude s'élève à près de 90.000 € hors taxes. Par délibération en date du 19 décembre 2007, la Communauté de l'Agglomération dijonnaise a appelé le soutien financier du Département de la Côte d'Or et de la Région Bourgogne, lesquels apporteront une participation financière à l'étude, à hauteur de 15.000 € chacun.

Il est proposé de solliciter également la Caisse des Dépôts à hauteur du financement apporté par les autres partenaires, soit la somme de 15.000 €.

Le plan de financement s'établit aujourd'hui comme suit :

<i>Partenaires financiers</i>	<i>Montant de la participation</i>
Conseil régional de Bourgogne	15.000 €
Conseil général de la Côte d'Or	15.000 €
Caisse de Dépôts	15.000 €
Grand Dijon	45.000 €
Coût total de l'étude HT	90.000 €

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de solliciter** la Caisse des Dépôts pour participer au financement de l'étude du schéma directeur d'aménagement du Technopole Agro Environnement, à hauteur de 15.000 € ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

22 DEC. 2008



Pour extrait conforme,



Publié le

19 DEC. 2008

Déposé en Préfecture le